

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 336

présenté par

M. Juanico, Mme Rabault, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	0	0	0
Jeunesse et vie associative	0	+100 000 000	0	+100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	0	0
Développement de la vie associative <i>(ligne nouvelle)</i>	+100 000 000	0	+100 000 000	0
TOTAUX	+100 000 000	+100 000 000	+100 000 000	+100 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir financièrement le monde associatif en portant à 100 millions d'euros le montant du fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Notre pays compte près d'1,5 million d'associations. Qu'elles relèvent du domaine du sport, des loisirs, de la culture, de la défense des droits ou encore de l'aide sociale, les associations contribuent à renforcer la cohésion sociale.

Le contexte actuel révèle toute l'importance de ces structures associatives dans nos territoires qui savent identifier les personnes isolées ou vulnérables, mobiliser du bénévolat et faire le lien entre habitants.

Depuis le début de la crise sanitaire, selon une enquête du Mouvement Associatif et de Recherche et Solidarités, 65% des associations sont à l'arrêt et 90 % ont du annuler des événements. Des difficultés de trésorerie importantes sont à prévoir dans les prochains mois, en particulier pour les associations moyennes.

Alors que toute leur utilité est mise en exergue par la crise actuelle, celle-ci même met à mal leur modèle de financement qui repose à plus de 42 % sur la participation des usagers et qui dépend à 21 % seulement des subventions publiques.

Il est indispensable que l'Etat prenne sa part de responsabilité et vienne soutenir ces acteurs clés dans la gestion de la crise sociale. Nous proposons de réorienter l'attribution des subventions 2020 du FDVA 2 dans les départements vers le sauvetage des structures associatives en très grande difficulté financière du fait de la crise sanitaire pour en faire un fonds exceptionnel d'urgence.

Ainsi, le groupe Socialistes et apparentés propose d'abonder de 66,9 millions le Fonds de développement de la vie associative (FDVA), actuellement sous doté de 33,1 millions d'euros, pour qu'il atteigne 100 millions.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est nécessaire de le gager. Ainsi :

- il crée un nouveau programme intitulé "Développement de la vie associative" composé d'une action unique intitulée "Développement de la vie associative" au sein de la mission budgétaire "Sport, jeunesse et vie associative" dotée de 100 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;
- il annule 100 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au sein du programme n° 163 "Jeunesse et vie associative", dont 54 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de l'action 01 "Développement de la vie associative" (soit la totalité des crédits de cette action), 30 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de l'action 06 "Service National Universel" (soit la totalité des crédits de cette action) et 16 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de l'action 04 "Développement du service civique".

Les députés Socialistes et apparentés souhaitent préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens du service civique, mais qu'ils y sont contraints par les règles de recevabilité des amendements de crédits.